

Compte rendu du Conseil d'administration du 25 Avril 2007

Présents :

Membres fondateurs

Pour l'Enpc : P. Courtier, A. de la Bourdonnaye, G. Robin

Pour l'UMLV : Y.Lichtenberger, M.Roussignol, C.Soize

Personnalité qualifiées

Bernard Decomps

Membres associés :

Pour le pôle VMD : Vincent Cousin suppléant de Thierry Delarbre

Invités permanents

Le secrétaire général du ministère chargé de l'équipement représenté par Régine Bréhier

Invitée : Elizabeth Vitou

Excusé

Le Recteur de l'académie de Créteil

Le conseil est ouvert à 14h par Yves Lichtenberger qui dit son émotion de présider cette toute première séance de l'université paris-est.

1- Approbation des décisions prises par les fondateurs :

Le Conseil d'Administration approuve les décisions prises lors de la réunion des fondateurs tenue le 5 avril 2007 conformément aux dispositions transitoires inscrites dans les statuts de l'établissement (voir compte rendu en annexe).

Le conseil confirme ainsi la désignation du président et la mise en place d'une agence comptable s'appuyant sur celle de l'université de Marne-la-Vallée.

2- Nomination du vice président :

Sur proposition du président, Arnel de la BOURDONNAYE est nommé vice-président de l'Université Paris-est.

Le Conseil d'Administration autorise le Président à lui donner une pleine délégation de signature.

3- Adhésion de nouveaux membres :

A. de la Bourdonnaye présente un document montrant l'ampleur des forces pouvant être impliquées par le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (voir note jointe).
Le président rend compte des discussions menées avec les responsables des établissements pressentis comme membres.

Le Conseil d'Administration accepte les adhésions comme membres fondateurs de l'ESIEE, du LCPC et de l'Université PARIS 12 et comme membres associés du CSTB, de l'EAVT. Ces adhésions seront effectives dès confirmation par leurs instances propres de l'approbation des statuts de l'établissement.

Le Conseil mandate le président mandaté pour préparer les conventions particulières entre l'Université paris-est et chacun de ses membres et les présenter pour approbation à la prochaine réunion du conseil.

Le conseil mandate le président pour poursuivre les discussions d'adhésion comme associés de l'INRETS et de Paris Tech, la condition minimale en étant l'appartenance de leurs unités de recherche concernées aux écoles doctorales du pôle et la signature «université paris-est » de toutes les publications scientifiques des chercheurs qui y sont impliqués.

4- constitution de l'équipe projet chargée de la préfiguration de l'établissement :

Les personnes mises à disposition de l'établissement par ses fondateurs sont :

- de façon permanente pour l'ENPC : A. de la Bourdonnaye, L. Frachon, G. Robin, E. Vitou et pour l'UMLV : Y. Lichtenberger, D. Guillaumin, P. Janots, M. Roussignol, C. Soize ainsi que B. Morvan, agent comptable.
- et en tant que de besoin les personnels des services du doctorat, de la recherche, informatique, documentation et scolarité de l'ENPC et de l'UMLV.

Elizabeth Vitou est désignée, sur proposition du président, chargé de la communication du pôle.

Les services informatiques ont la mission première de rendre possible l'accès par mail à tous les personnels concernés par le pôle à l'adresse unique prenom.nom@univ-paris-est.fr

Existe d'ores et déjà un site Web www.univ-paris-est.fr

5 Délivrance des diplômes par l'université de paris-est

Conformément à ses statuts l'autorisant à la délivrance de diplômes nationaux, l'Université Paris-est délivrera à partir de la rentrée 2007 le diplôme de Docteur et celui de Master.

Les masters concernés le seront par délégation de ses établissements fondateurs et dans les conditions auxquelles ils y ont été habilités. Sera concerné à la rentrée 2007 la spécialité Management et ingénierie des services à l'environnement du Master Génie Urbain.

Les conditions de délivrance de l'HDR par l'Université Paris-est seront précisées lors de la définition des attributions de son Conseil Scientifique.

6 Règlement intérieur

Un projet de règlement intérieur est présenté par A. de la Bourdonnaye qui est mandaté pour en poursuivre l'élaboration.

Sont dès maintenant adoptées les dispositions suivantes :

- Le Président a mandat pour la conclusion de tout marché, convention ou transaction d'un montant égal ou inférieur à 1 million d'euros en recette ou en dépense.
- Le Conseil d'Administration donne mandat au Président pour permettre l'adhésion de l'établissement à tout organisme facilitant son activité et son rayonnement national et international.
- Les agents agissant dans le cadre des missions de l'Université Paris-est sont soumis aux règles d'hygiène et de sécurité fixées par les chefs d'établissements responsables des lieux où s'exerce leur activité.

7 suite du calendrier :

La prochaine réunion du conseil se tiendra le 2 juillet à 14h

Elle traitera notamment du règlement intérieur et de la composition du conseil scientifique et du conseil stratégique. P. Courtier rappelle l'intérêt d'y faire entrer l'association des anciens élèves des ponts et chaussées qui représentent aussi les doctorants de l'école.

L'ensemble des décisions ont été prises à l'unanimité.

Le président lève la séance à 16h

Le président

Yves Lichtenberger

Documents joints :

- compte rendu de la réunion des fondateurs du 5 avril 2007
- note sur les forces concernées par le développement du Pôle.